

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022  
N°2022-03-01**

Date de convocation : 16/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19  
Conseillers en exercice : 19

Présents : 18  
Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy  
M. RUEZ Quentin  
M. POTIN Fabien  
M. PISTRE Thierry  
Mme ANTON Dorothée  
Mme CAILLY Audrey  
M. GOURMAND Johann  
Mme ROSERAT Charlene  
M. FROGET Bruno

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne  
Mme DESBOS Blandine  
Mme DUPAYRAT Sophie  
M. VAN DORT Denis  
M. CHAVET Clément  
Mme JACQUET Aurélie  
Mme COSTA Catherine  
M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Budget Principal**

Monsieur Guy MINASSIAN présente à l'ensemble du conseil municipal le compte administratif **BUDGET PRINCIPAL 2021** et son tableau.

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 732 487.85€  
Recettes : 1 074 914.01 €  
Excédent N-1 : 212 875.36€  
Résultat corrigé : 555 301.52€

**SECTION INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 618 071.82€  
Recettes : 468 612.76€  
Déficit N-1 : 518 626.42€  
RAR dépenses : 29 500€  
RAR recettes : 20 000€  
Résultat corrigé : - 77 585.48€

**Maintien de l'excédent en réserve : 477 716.04€**

Monsieur Bruno FROGET, doyen de l'assemblée, représente la situation de clôture et demande au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du **Budget PRINCIPAL**.

**Vote : 16 pour et 1 abstention**

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Le Maire, Cédric MANCINI  
  


**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022  
N°2022-03-02**

Date de convocation : 16/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19  
Conseillers en exercice : 19

Présents : 18  
Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Denis

Mme ANTON Dorothée

M. CHAVET Clément

Mme CAILLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL dressé par Madame Brigitte NOUGUIER, Trésorière**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT :**

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 001-210103834-20220321-20220302-DE

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par la trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

-demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

---

---

---

---

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, le conseil municipal approuve avec 16 Voix pour et 1 abstention le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget PRINCIPAL

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI  
Date : 06/04/2022  
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

N°2022-03-03

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19  
Conseillers en exercice : 19

Présents : 18  
Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy  
M. RUEZ Quentin  
M. POTIN Fabien  
M. PISTRE Thierry  
Mme ANTON Dorothée  
Mme CAILLY Audrey  
M. GOURMAND Johann  
Mme ROSERAT Charlène  
M. FROGET Bruno

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne  
Mme DESBOS Blandine  
Mme DUPAYRAT Sophie  
M. VAN DORT Denis  
M. CHAVET Clément  
Mme JACQUET Aurélie  
Mme COSTA Catherine  
M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : affectation du résultat -REPRISE DE L'EXCEDENT au budget primitif 2022 - Budget principal**

**Au titre de l'année 2020 :**

Vu que le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2020 à **212 875.36€**  
Vu que le montant du déficit de l'investissement s'élève au 31 décembre 2020 à **- 518 626.42€**

**Au titre de l'année 2021 :**

Vu le montant des restes à réaliser en dépenses qui s'élève au 31 décembre 2021 à **29 500€**  
Vu le montant des restes à réaliser en recettes qui s'élève au 31 décembre 2021 à **20 000€**  
Vu l'excédent de clôture 2021 qui s'élève à **477 716.04€**

Monsieur le Maire soumet au vote la reprise de l'excédent au **BP Principal 2022**.

Le conseil municipal à **l'unanimité** décide de reprendre les reports suivants :

**Au titre de l'année 2022 :**

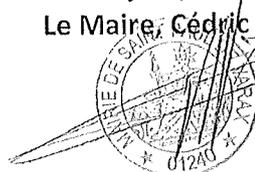
- de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **477 716.04€**
- de reprendre au compte 1068 affectation du résultat : **77 585.48€**
- de reprendre à la ligne 001 (déficit reporté) dépenses d'investissement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **68 085.48€**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Maire: **Cédric MANCINI**

Signé par : Cédric MANCINI  
Date : 06/04/2022  
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022

Date de convocation : 16/03/2022

N°2022-03-

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Denis

Mme ANTON Dorothée

M. CHAVET Clément

Mme CAILLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2022**

Monsieur le maire explique qu'il convient de voter les taux des impôts locaux et informe de la suppression progressive puis totale de la taxe d'habitation en 2023. Cette suppression est compensée dès 2021, par l'attribution de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la commune.

Informe qu'il faut se prononcer sur le taux des deux autres taxes restantes, soit la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide avec 17 pour et 1 abstention** de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2022 et laisse les taux d'imposition comme suit :

- TAXE FONCIERE (bâti) : 14.42% + taxe départementale : 13.79% = 28.21%
- TAXE FONCIERE (non bâti) : 42.22%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé par : Cédric MANCINI  
Date : 06/04/2022  
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022  
N°2022-03-05**

Date de convocation : 16/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Denis

Mme ANTON Dorothee

M. CHAVET Clément

Mme CAILLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : VOTE DU BP 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, donne lecture du budget primitif 2022 en section de fonctionnement et d'investissement.

✓ En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour  
la somme de **1 459 216.04€**

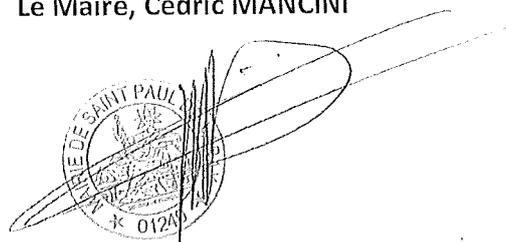
✓ En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour  
la somme de **773 028.57 €**

✓ Autofinancement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **472 443.09€**

**Le budget primitif 2022 « PRINCIPAL » a été voté avec 2 abstentions et 16 voix Pour**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Le Maire, Cédric MANCINI**



The signature of Cédric Mancini is written in black ink over a circular official stamp of the commune of Saint Paul de Varax. The stamp contains the text 'COMMUNE DE SAINT PAUL DE VARAX' and 'N° 0128'.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022  
N°2022-03-14**

Date de convocation : 16/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19  
Conseillers en exercice : 19

Présents : 18  
Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy  
M. RUEZ Quentin  
M. POTIN Fabien  
M. PISTRE Thierry  
Mme ANTON Dorothée  
Mme CAILLY Audrey  
M. GOURMAND Johann  
Mme ROSERAT Charlène  
M. FROGET Bruno

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne  
Mme DESBOS Blandine  
Mme DUPAYRAT Sophie  
M. VAN DORT Denis  
M. CHAVET Clément  
Mme JACQUET Aurélie  
Mme COSTA Catherine  
M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

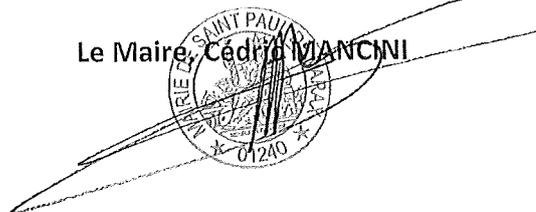
**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder au vote des subventions communales. Après avoir entendu les demandes de subventions, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'octroyer des subventions aux associations suivantes, et prévoit ces sommes au budget primitif 2022 :

- Comité des fêtes : 1 500 €
- Les petits crayons : 200 €
- Clique Varaxoix : 500 €
- Les Sapeurs Pompiers : 1 000€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022  
N°2022-03-06**

Date de convocation : 16/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19  
Conseillers en exercice : 19

Présents : 18  
Volants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy  
M. RUEZ Quentin  
M. POTIN Fabien  
M. PISTRE Thierry  
Mme ANTON Dorothée  
Mme CAILLY Audrey  
M. GOURMAND Johann  
Mme ROSERAT Charlene  
M. FROGET Bruno

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne  
Mme DESBOS Blandine  
Mme DUPAYRAT Sophie  
M. VAN DORT Denis  
M. CHAVET Clément  
Mme JACQUET Aurélie  
Mme COSTA Catherine  
M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Budget  
ASSAINISSEMENT**

Monsieur Guy MINASSIAN présente à l'ensemble du conseil municipal le compte administratif **BUDGET ASSAINISSEMENT 2021** et son tableau.

**SECTION FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 28 536.37€  
Recettes : 96 201.78 €  
Excédent N-1 : 484 830.73€  
Résultat corrigé : 115 106.91€

**SECTION INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 74 487.71€  
Recettes : 13 044.64€  
Excédent N-1 : 64 890.98€  
RAR recettes : 111 659€  
Résultat corrigé : 552 496.14€

**Maintien de l'excédent en réserve : 667 603.05€**

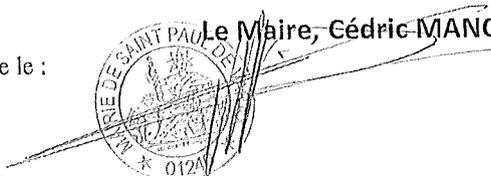
Monsieur Bruno FROGET, doyen d'âge de l'assemblée, représente la situation de clôture et demande au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 du **Budget ASSAINISSEMENT**.

**Vote : 16 pour et 1 abstention**

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Le Maire, Cédric MANCINI  
  


**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022  
N°2022-03-07**

Date de convocation : 16/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Denis

Mme ANTON Dorothee

M. CHAVET Clément

Mme CAILLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET  
ASSAINISSEMENT dressé par Madame Brigitte NOUGUIER, Trésorière**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les écritures d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT :**

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID : 001-210103834-20220321-20200307-DE

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par la trésorerie, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

-demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

---

---

---

---

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, le conseil municipal approuve avec 16 Voix pour et 1 abstention le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget ASSAINISSEMENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI  
Date : 06/04/2022  
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

N°2022-03-08

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Denis

Mme ANTON Dorothee

M. CHAVET Clément

Mme CAILLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : affectation du résultat -REPRISE DE L'EXCEDENT au budget primitif 2022 - Budget assainissement**

**Au titre de l'année 2020 :**

Vu que le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2020 à **484 830.73€**

Vu que le montant de l'excédent de l'investissement s'élève au 31 décembre 2020 à **64 890.98€**

**Au titre de l'année 2021 :**

Vu le montant des restes à réaliser en recettes qui s'élève au 31 décembre 2021 à **111 659.00€**

Vu l'excédent de clôture 2021 qui s'élève à **667 603.05€**

Monsieur le Maire soumet au vote la reprise de l'excédent au **BP Principal 2022**.

Le conseil municipal à **l'unanimité** décide de reprendre les reports suivants :

**Au titre de l'année 2022 :**

-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **552 496.14€**

-de reprendre à la ligne 001 (excédent reporté) recettes d'investissement sur le **budget primitif PRINCIPAL** la somme de **3 447.91€**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Le Maire, Cédric MANCINI**

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

N°2022-03-10

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Denis

Mme ANTON Dorothée

M. CHAVET Clément

Mme CAILLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : VOTE DU BP 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Guy MINASSIAN, adjoint aux finances, donne lecture du budget primitif 2022 en section de fonctionnement et d'investissement.

✓ En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour  
la somme de **678 583.09€**

✓ En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour  
la somme de **1 043 070 €**

✓ Autofinancement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **649 583.09€**

**Le budget primitif 2022 « ASSAINISSEMENT » a été voté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, **Cédric MANCINI**



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022  
N°2022-03-12**

Date de convocation : 16/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19  
Conseillers en exercice : 19

Présents : 18  
Votants : 18

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy  
M. RUEZ Quentin  
M. POTIN Fabien  
M. PISTRE Thierry  
Mme ANTON Dorothée  
Mme CAILLY Audrey  
M. GOURMAND Johann  
Mme ROSERAT Charlène  
M. FROGET Bruno

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne  
Mme DESBOS Blandine  
Mme DUPAYRAT Sophie  
M. VAN DORT Denis  
M. CHAVET Clément  
Mme JACQUET Aurélie  
Mme COSTA Catherine  
M. GILLET Bernard

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : CONVENTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – AMENAGEMENT  
CŒUR DU VILLAGE**

Monsieur Fabien POTIN adjoint aux travaux, fait part du projet de la restauration de l'église, qui lie ces travaux dans le cadre d'un aménagement du cœur du village, et notamment sur l'accessibilité autour de l'église.

Afin de ne pas commettre d'impair quant à son aménagement et sécurisation, il conviendrait de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Donne lecture de la convention établie par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour les missions suivantes :

Réunion de concertation définition des besoins, des enjeux  
Propositions d'aménagement avec estimation sommaire  
Réunion de présentation au conseil municipal avec comparatif des solutions et relevés de décisions

Prestation globale pour le projet : 2 925€ HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien POTIN, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention.

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide de retenir cette convention, et donne tous pouvoirs au maire pour les signatures à venir sur ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :



Signé par : Cédric MANCINI  
Date : 02/05/2022  
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022  
N°2022-03-11**

Date de convocation : 16/03/2022

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Denis

Mme ANTON Dorothée

M. CHAVET Clément

Mme CAILLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : CONVENTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – RESTAURATION  
DE L'ÉGLISE**

Monsieur Fabien POTIN adjoint aux travaux, fait part du projet de la restauration de l'église et explique qu'il conviendrait de prendre une mission à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de ces travaux. Donne lecture de la convention établie par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour les missions suivantes :

Appui administratif

Assistance à la passation des marchés de prestation intellectuelles

Appui technique en phase conception

Ingénierie financière

Assistance à la passation des marchés de travaux

Suivi de chantier

Prestation globale pour le projet : 14 850€ HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien POTIN, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette convention.

**A l'unanimité**, le conseil municipal décide de retenir cette convention, et donne tous pouvoirs au maire pour les signatures à venir sur ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 21 mars 2022**

Date de convocation : 16/03/2022

N°2022-03-13

*L'an deux mille vingt-deux, le vingt-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire*

Nombre : 19

Présents : 18

Conseillers en exercice : 19

Votants : 17

Absent : M. OTTOVILOI Hervé

**ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire**

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

Mme DUPAYRAT Sophie

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Denis

Mme ANTON Dorothée

M. CHAVET Clément

Mme CAILLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

M. GOURMAND Johann

Mme COSTA Catherine

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

Secrétaire de séance : Mr RUEZ Quentin, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS 2022-2023 AVEC LE CENTRE DE LOISIRS MOSAÏQUE DE CHALAMONT**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité de mettre en place un Centre de Loisirs, en partenariat avec le Centre Social Mosaïque de CHALAMONT, représentée par la Présidente dûment mandatée, Mme Sylvie ROUX, et évoque les objectifs de ce nouveau projet :

- mettre en place d'un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, pendant les vacances scolaires.
- renforcer la qualité éducative des temps d'animation sur le temps périscolaire et les mercredis (mise en place notamment d'un plan mercredi)
- associer le plus grand nombre possible d'acteurs locaux et de familles autour de cette nouvelle offre éducative (mise en place notamment d'un PEdT)

Informe des conditions de détermination du coût du projet sur la durée de la convention qui s'évalue à **56 000€** au regard du montant estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 187 247€.

2022 : Un premier versement sera demandé à hauteur de **22 000€** la première année

2023 : Un deuxième versement sera demandé à hauteur de **34 000€** la deuxième année

Rappelle également qu'une convention de mise à disposition du personnel sera prévu, pour un agent titulaire, selon les décrets de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et n)2008-580 du 18 juin 2008.

Envoyé en préfecture le 04/05/2022

Reçu en préfecture le 04/05/2022

Affiché le

ID : 001-210103834-20220321-20220318-DE

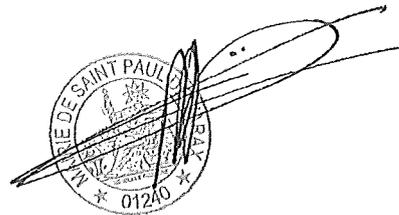
Précise que la présente convention pourra être modifiée par un avenant.

Après avoir entendu l'ensemble des termes de la convention, le conseil municipal à l'unanimité :

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention pluriannuelle entre la Commune et le Centre Social Mosaïque de CHALAMONT
- autorise la mise en place d'un PEdT/PM
- accepte les conditions financières de ce projet et le prévoit dans son budget primitif 2022
- accepte la mise à disposition du personnel pour un agent titulaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

**Le Maire, Cédric MANCINI**



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI  
Date : 04/05/2022  
Qualité : Maire